



EDITION SPECIALE

Suppression des aides de l'État à la sylviculture : mobilisons-nous !



Avertés par l'Union des Coopératives Forestières Françaises (UCFF) sur le **désengagement total de l'État en matière de financement de la sylviculture à partir du 1^{er} janvier 2007** (*les aides aux reboisements après tempête et à la voirie prendront fin en 2010*), il nous est apparu nécessaire de soutenir l'action de notre Union en faveur de nos adhérents.

Dans ce numéro :

Rétrospective sur les crédits d'investissement forestier du FFN et du budget de l'État p. 2

Compte rendu des réunions des conseils de section p. 3

Bois énergie : les livraisons peuvent commencer p. 4

Courriers des lecteurs p. 4

Mouvements de personnel et naissances p. 4

C'est pourquoi, pour vous informer de la situation et des risques qu'elle comporte, nous avons décidé d'éditer ce numéro spécial de CFBL Info. Il comprend séparément une pétition dont la prise en compte par chacun d'entre vous s'avère fondamentale et que nous vous recommandons de nous retourner rapidement dûment remplie.

L'absence de toute aide au reboisement, ainsi qu'à

certaines dépenses sylvicoles (élagage, balivage, etc...), met le sylviculteur en position délicate et risque de conduire à une perte de dynamisme de la gestion sylvicole. Les effets qui en découleront se feront inéluctablement sentir à terme sur l'aval de la filière : risques de retour plus fréquent à des essences de faible valeur (bouleaux, pins) ; plus grande hétérogénéité des boisements ; perte de productivité et de qualité ; absence de pérennité de la ressource forestière à terme, entraînant un ralentissement des investissements en scierie, etc...

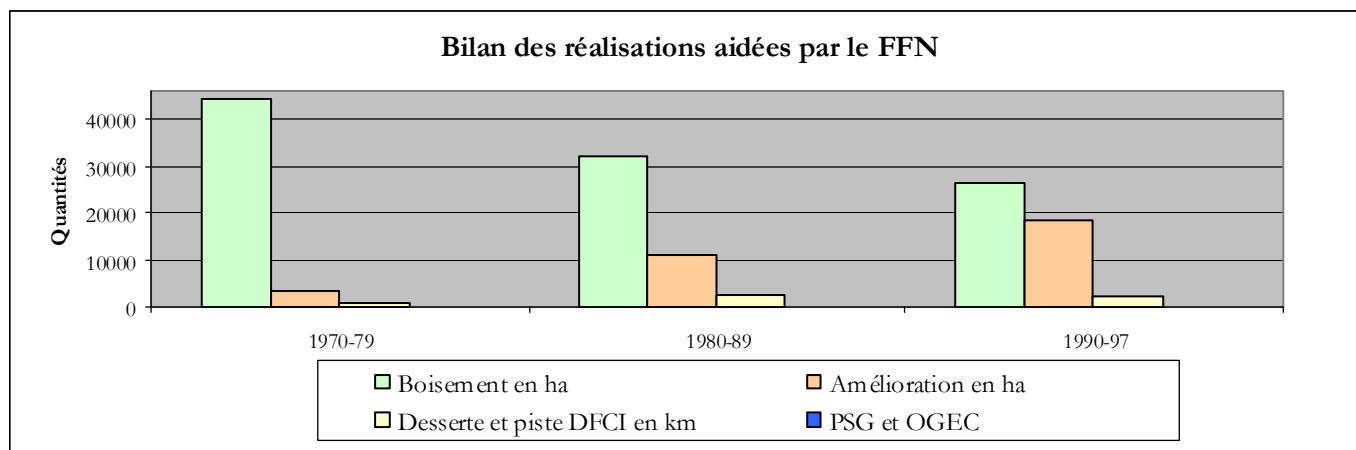
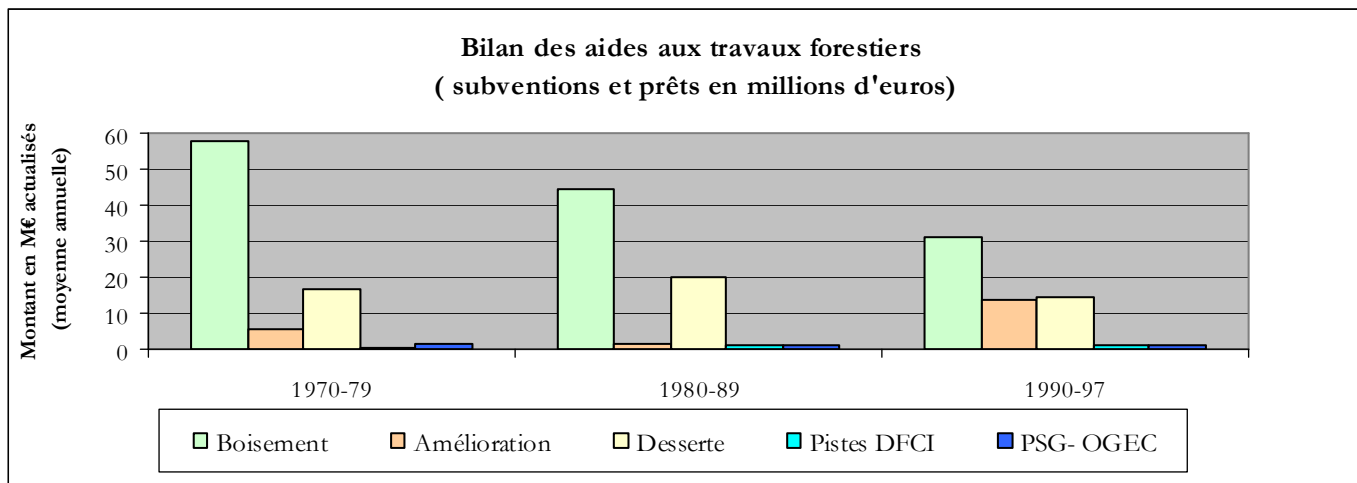
Notre action, en accord avec les autres organisations nationales de producteurs forestiers, appuiera très vigoureusement celle de la Fédération des Forestiers Privés de France. Elle sera complétée par des interventions auprès des pouvoirs publics régionaux et nationaux ainsi qu'auprès de nos élus.

Votre participation massive, s'ajoutant à celle des autres forestiers privés de toute la France, permettra de faire prendre conscience à nos dirigeants de l'enjeu fondamental que représente pour la filière et le pays le maintien des aides à la forêt.

Le Président,
Élie de COSNAC

Rétrospective sur les crédits d'investissement forestier du FFN et du budget de l'État (Source : Thomas FORMERY - CNPPF)

Le bilan des aides aux travaux d'investissement forestier (subventions et prêts), est le suivant. Les dépenses sont actualisées en euros 2005 :



Les tableaux ci-dessus montrent la baisse sensible des crédits à partir des années 1990 suite à la réforme de la taxe alimentant le FFN en 1991 (62 M€) alors qu'ils avaient été assez stables dans les années 1970 à 1990 (autour de 80 M€ 2005). En fait, le montant est resté au niveau antérieur jusqu'en 1992 et a chuté en dessous de 60 M€ par la suite. Mais ces crédits semblent avoir de nouveau augmenté en 1998-99 (années non prises en compte faute de compte-rendu).

Par comparaison, les crédits à l'investissement forestier prévus dans la loi de finances pour 2006 sont de 35,6 millions d'euros répartis comme suit :

Travaux aidés	Crédits 2006 en M€
Nettoyage et reconstitution tempête	27.8
Boisement, reboisement et amélioration hors tempête	3.7
PSG	0.2
Desserte	3.9

L'effort budgétaire de l'État en 2006 est donc nettement inférieur à la moyenne des années 90 (35,6 M€ au lieu de 62 M€ actualisés 2005). En 2006, cet effort sous forme d'aides à l'investissement forestier en forêt privée et des collectivités, crédits tempête inclus, est déjà inférieur de 20 % à son montant des années 94-99.

Compte rendu des réunions des conseils de section

Elles ont eu lieu en Bourgogne le 23 juin 2006 (20 délégués) et en Limousin-Auvergne le 7 août 2006 (16 délégués)

Que sont les Conseils de section ?

Il s'agit de deux groupes de propriétaires forestiers élus chaque année par leurs pairs lors des assemblées générales annuelles de section, en Bourgogne et en Limousin-Auvergne.

Ils ont un rôle d'avis et de conseil. Ils sont chargés de faire remonter les remarques ou les souhaits des adhérents et de faire des propositions au conseil d'administration. Ce dernier peut réciproquement solliciter l'avis des conseils de section avant de prendre une décision. Les conseils de section participent à l'organisation démocratique de la coopérative et permettent d'avoir une approche adaptée à chaque région. Ils fonctionnent dans leur forme actuelle depuis 2004 et permettent des échanges très riches.

Le conseil de section Bourgogne est présidé par Claude BAILLET, celui du Limousin-Auvergne par Elisabeth BRODIN.

Points communs examinés par les deux Conseils

- **Les Règlements Types de Gestion (RTG).** Ce sont des documents de gestion, adaptés à chacune des régions.

La justification de leur établissement par CFBL tient à la nécessité de produire rapidement des documents de gestion durable adaptés aux propriétés de moins de 25 ha. Ainsi, pour bénéficier d'une réduction d'impôt, les propriétaires qui font des travaux en forêt (cf. CFBL Info n° 8 de mars 2006) doivent non seulement posséder une unité de gestion de plus de 10 ha, mais encore la gérer en application d'un plan simple de gestion ou d'un RTG.

Aussi, pour faire bénéficier les adhérents de ces mesures fiscales, il était important de faire agréer au plus vite un ensemble de RTG par région administrative. Ce qui a été fait pour la Bourgogne comme pour le Limousin.

A l'unanimité, les membres des deux conseils ont donné un avis favorable aux documents présentés par Michel Moulin. Le conseil du Limousin-Auvergne s'est prononcé en outre, pour l'élaboration des mêmes documents à l'intention de l'Auvergne.

- État des marchés et zoom sur le douglas

CFBL constate une érosion de l'intérêt des marchés lointains suite aux contraintes liées au transport. Or, pour l'heure, ces débouchés restent encore nécessaires compte tenu de la faiblesse conjoncturelle de la demande locale. Toutefois, les besoins des industriels locaux devraient repartir à la hausse avec l'augmentation prévue des capacités de sciage à Égletons, à Meymac et à Autun. Notons que dans ce dernier projet, CFBL sera partenaire en compagnie de deux autres coopératives, à la fois dans la scierie et dans une unité de production d'énergie attenante. A cette occasion, une discussion intéressante s'est instaurée :

- sur la nécessité de promouvoir la valeur ajoutée dans nos régions productrices ;
- sur l'intérêt financier réel pour le propriétaire de produire du petit ou du gros bois.
- sur l'augmentation de la production de Douglas et son impact en matière de cours du bois.

En conclusion d'un débat sur une question concernant l'intérêt de stopper la plantation de Douglas afin d'éviter une baisse des cours, il a été admis que seul un massif de Douglas important, offrant des perspectives sur la durée (massif incluant des jeunes plantations) peut attirer des industriels. La présence et le développement de scieries au cœur des massifs permettent des investissements industriels et commerciaux, gages d'une bonne valorisation de la production.

La Bourgogne et le Limousin, premières régions productrices de Douglas en France, disposent de cet atout sur cette essence. En re-

vanche pour l'Épicéa et le Pin, nous resterons probablement toujours moins performants que les pays scandinaves ou germaniques.

- Avancement des projets de CFBL

- La construction des bureaux d'AUTUN a démarré et devrait s'achever en avril 2007. Celle des bureaux d'USSEL débutera fin 2006 pour se terminer à l'automne 2007.
- Les plates-formes logistiques d'AUTUN et d'USSEL fonctionnent normalement, avec un rythme plus soutenu sur USSEL. A AUTUN s'est ajoutée une zone de valorisation des grumes feuillues. Cet aménagement permet de rassembler, de trier et de présenter des petits lots de grumes feuillues de qualité qui se seraient moins bien vendus sans cet effort de valorisation.

Expression des besoins des adhérents

- La grille économique

Les adhérents aimeraient que CFBL leur communique une grille tarifaire indiquant les prix de bois sur pied par catégorie. Après avoir convenu qu'une telle grille serait compliquée à établir, compte tenu du grand nombre de marchés, de l'évaluation des qualités, des coûts de transport et d'exploitation et qu'elle serait rapidement obsolète car fonction des évolutions de la conjoncture, CFBL propose de réaliser et de diffuser un essai portant sur le résultat économique d'une première essence (le Douglas!). Il sera établi à partir de coûts standards qui prendront en compte les différentes dépenses de plantation, dégagement ainsi que les recettes des éclaircies et de la coupe rase.

- Autres sujets abordés

- Nécessité de travailler à une meilleure communication sur la coopérative. Cela pourrait être réalisé en demandant le concours des adhérents pour participer à diverses réunions organisées par d'autres entités.
- Information sur la signature d'une convention le 27 septembre au Conseil Régional de Bourgogne créant une section forestière au sein de la fédération des coopératives agricoles de la Bourgogne (FRCAB). Cette section forestière permettra aux trois coopératives intervenant en Bourgogne de parler d'une même voix et de porter des projets communs.
- Nécessité d'entreprendre des actions visant à limiter les dégâts de gibier.

lionel.say@cfbl.fr



Membres du conseil de section Limousin-Auvergne en visite à la plate-forme de l'Empereur

Bois énergie : les livraisons peuvent commencer



Dans un contexte politique et économique particulièrement favorable au bois énergie, CFBL continue ses investigations en recherche et développement. Son objectif est simple : **structurer une véritable filière bois énergie capable d'approvisionner durablement les futurs**

centres de consommation, de la petite chaudière du particulier à la centrale électrique de biomasse en passant par les réseaux de chaleur des collectivités.

Dans ce cadre et en partenariat avec SYLVATEC, constructeur danois de matériels spécifiques, UCFF (Union des Coopératives Forestières Françaises), UNISYLVA et CFBL ont organisé une démonstration de production de bois énergie les 29 et 30 mai dernier dans la forêt d'un adhérent sur la commune de DARNETS-19.

Le DANEMARK, précurseur européen dans la valorisation énergétique de la biomasse, affiche une expérience de plus de 20 années sur le sujet et l'équipe à l'œuvre était composée d'un ensemble de **trois engins travaillant en chaîne** :

- une **abatteuse du type « feler-bencher »** qui abat les arbres en grandes longueurs sans les façonner ;
 - une **déchetueuse autoportée** qui produit de la plaquette forestière (copeau de bois) à partir des tiges abattues ;
 - un **porteur forestier équipé d'un caisson** qui débarde la plaquette forestière produite en bord de route.
- Cette chaîne de production danoise a réalisé une 1^{ère} éclaircie sélective cloisonnée dans une futaie de douglas

âgée de 20 ans et présentant de nombreuses tiges concurrentes de bouleaux et de pins.

L'abondance des bouleaux et pins interdisait une mécanisation de l'exploitation avec des moyens traditionnels et l'utilisation de bûcherons pour réaliser cette opération aurait coûté très cher.

Cette nouvelle technique nous a permis de proposer **une alternative aux méthodes habituelles, conduisant à une opération blanche** pour le propriétaire. En outre, le résultat après le passage des engins s'est montré très satisfaisant puisque la totalité des arbres a pu être valorisé et que le terrain a été ainsi complètement nettoyé de tout rémanent.

Par ailleurs, CFBL a mis en production de la plaquette forestière pour de la chaufferie domestique. Cette plaquette est stockée sous bâche à USSEL (19). Sa granulométrie et sa faible humidité lui permettent d'être utilisée dès maintenant. A compter du 1er septembre 2006, nous pouvons livrer des chaufferies sur la Corrèze.

Pour tout renseignement appeler Alexis JUGE au 06 79 57 86 23.

eric.pailot@cfbl.fr



Courrier des lecteurs : Gros bois ou petits bois résineux ?

En réaction à l'article relatant le débat de la dernière assemblée générale de CFBL sur l'évolution de la demande des industriels, nous avons reçu la réaction suivante de **Lionel de la Guéronnière**, propriétaire au Lonzac en Corrèze.

« Votre bulletin Info n° 9 pose une question importante pour les forestiers producteurs de résineux : Faut-il produire des gros bois ou des petits bois résineux ?

Il est évident que la multiplication des scieries à grand rendement, équipées de canters, permet de valoriser les petits bois résineux. Les produits obtenus autorisent la mise en œuvre des techniques d'aboutage et collage débouchant sur les lamellés collés, les charpentes légères et d'autres produits en bois massif reconstitué. Pour cela, il faut aussi des bois à petits nœuds.

Ce n'est pas pour autant qu'il faille condamner la production de bois plus gros, ayant une moindre proportion d'aubier, que ce soit pour des résineux blancs ou à cœur coloré. En effet, ces bois, s'ils sont de qualité, c'est à dire, s'ils sont à petits nœuds (arbres plantés ou régénérés à relativement forte densité, ou dans la demi lumière des futaies irrégulières, ou élagués sur 6 à 9 m) feront toujours « prime » sur le marché, et seront plus rentables que les petits et moyens bois utilisables dans les canters actuels.

A titre d'information, le problème de la « production » des gros bois est abordé dans un ouvrage, intitulé « la futaie irrégulière » édité chez Edi-sud sous l'égide de l'association « PROSILVA ». Celui-ci explique les sylvicultures applicables aux forêts résineuses et feuillues. Ces dernières sont connues de façon pragmatique et aussi grâce à l'appui d'études et de mesures

conduites dans le cadre de l'Association Futaie Irrégulière (AFI).

Ainsi, dans les schémas proposés, la production de gros bois ne s'oppose-t-elle pas à celle de petits et moyens bois. En effet, s'il existe dans les forêts ainsi conduites des gros bois de qualité, il sera toujours plus rentable pour les forestiers de les produire, et pour des transformateurs équipés de les transformer : La rentabilité provenant de la qualité du bois et du rendement en sciage (La proportion de produits connexes de scierie est d'autant plus faible que les bois sont plus gros).

Le débat est donc ouvert. Il n'est pas simple, car dans le cas des canters les intérêts des forestiers et des industriels divergent. Toutefois, ils peuvent converger si les industriels s'équipent pour scier des gros bois. Dans ce domaine aussi, les technologies peuvent évoluer. »

Lionel de la Guéronnière

Recrutements- Départ

Nicolas HEIL, 29 ans, originaire de la Marne a été embauché le 18 juillet 2006. Il sera sous la responsabilité de Cédric MASSACRIER et affecté à l'agence Auvergne.

Fabien ROGUE, 26 ans, originaire de la Normandie a été recruté le 22 août 2006. Il sera sous la responsabilité de Laurent TAVERNARI, et affecté au Morvan Cote d'Orien.

Julien DELEFOSSE, 21 ans, originaire de la Marne a été embauché le 22 août 2006. Il sera sous la responsabilité de Pierre-Laurent PICHON, et affecté au Morvan Sud (Roche Nord).

Simon BERTHON, technicien sylvicole sur la Creuse et Nord Haute-Vienne quitte CFBL le 8 septembre 2006. Un recrutement est en cours pour le remplacer.

Naissances

Depuis le 1er juin 2006, **Catherin de RIVOIRE**, responsable de l'agence de Nevers est Pheureux papa d'un 3ème enfant, **Hombeline**.

Depuis le 8 juin 2006, **Christian GAYE**, chauffeur d'engins est Pheureux papa d'un 2ème enfant, **Florent**.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

BUREAUX EN LIMOUSIN – AUVERGNE

SIEGE SOCIAL et SIEGE SECTION LIMOUSIN-AUVERGNE
ZA du Theil - BP 85
19203 USSEL CEDEX
Tél. 05 55 46 35 00
Fax 05 55 46 35 01
E-mail : cfbl@cfbl.fr

SALON LA TOUR
ZA de Beausoleil
19510 SALON LA TOUR
Tél. 05 55 73 49 77
Fax 05 55 97 98 25
E-mail : beausoleil@cfbl.fr

BUREAUX EN BOURGOGNE

SIEGE SECTION BOURGOGNE CFBL Bureau Côte d'Or et Yonne
14 rue Pierre de Couberthin
Parc de Mirande
21000 DIJON
Tél. 03 80 68 44 44
Fax 03 80 67 77 20
E-mail : dijon@cfbl.fr

CFBL Bureau Morvan
10 rue de Mazagan
71400 AUTUN
Tél. 03 85 86 01 30
Fax 03 85 86 01 39
E-mail : autun@cfbl.fr

CFBL Bureau Nièvre
6 rue Claude Tillier
58000 NEVERS
Tél. 03 86 93 02 90
Fax 03 86 36 22 43
E-mail : nevers@cfbl.fr

CFBL Bureau Saône-et-Loire
Route de Mâcon
71960 LA ROCHE VINEUSE
Tél. 03 85 51 66 10
Fax 03 85 37 75 93
E-mail : laroche@cfbl.fr

ENQUETE - PETITION

Je soussigné(e), propriétaire forestier, ayant pris connaissance du projet de l'Etat de supprimer son soutien aux investissements forestiers, sous forme de subvention, en dehors de la reconstitution des forêts sinistrées par les tempêtes de 1999 et la création d'infrastructures, pour les 6 années 2007 à 2012,

déclare à mon organisation coopérative/groupement,

.....

dont je suis adhérent(e),

(COCHEZ UNE OU PLUSIEURS CASES EN FONCTION DE VOTRE CAS)

- Avoir eu un ou des projet(s) de boisement – reboisement depuis plusieurs années (surface approximative :), qui n'ont pu être réalisés compte tenu de l'insuffisance des crédits de l'Etat consacrés à leur soutien et de la priorité donnée à l'aide aux forêts sinistrées par les tempêtes de 1999.
- Avoir un projet de boisement – reboisement que je souhaite voir aboutir dans les 3 ans :
- Surface approximative :
- Essence(s) prévue(s), si connues :
- Etre susceptible d'avoir des projets à plus long terme
- Dans l'affirmative, ne pas pouvoir réaliser ce(s) projet(s) en l'absence de subvention

Je déclare être particulièrement inquiet(e) du devenir de la forêt française dans ce contexte politique. Je crains en outre les effets négatifs d'une telle suppression de ces subventions sur l'activité en forêt, sur les travaux forestiers et sur les entreprises de la 1ère transformation du bois, avec leurs conséquences sur l'emploi.

En conséquence, je réclame de toute urgence le rétablissement dans le programme de l'Etat des aides à l'investissement forestier au niveau qui était le leur en 1999.

Nom :	Prénom :
Commune (s) de situation de la forêt :	Département :

SIGNATURE :